



Bureau des radiocommunications
(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
5/LCCE/5

14 mai 2006

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres
du Secteur des radiocommunications participant aux travaux
de la Commission d'études 5 des radiocommunications**

Objet: Commission d'études 5 des radiocommunications

- **Proposition d'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation révisée**

A la réunion de la Commission d'études 5 des radiocommunications qui s'est tenue les 18 et 19 février 2008, la Commission d'études a décidé de demander l'adoption d'un projet de Recommandation révisée, conformément au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (Adoption par une Commission d'études par correspondance). Les titre et résumé de la Recommandation figurent dans l'Annexe 1.

La période d'examen se terminera le 14 juillet 2008, deux mois après la diffusion de ce texte. Si aucune objection n'est reçue des Etats Membres pendant la période d'examen, la procédure d'approbation par consultation du § 10.4.5 de la Résolution UIT-R 1-5 sera déclenchée. Néanmoins, tout Etat Membre qui a des objections à émettre concernant la poursuite de la procédure d'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'en communiquer le motif au Directeur et d'indiquer les modifications éventuelles à apporter au texte, afin qu'une solution puisse être trouvée.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Valery Timofeev
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexe: Titre et résumé

Document joint: Document 5/20(Rév.1), sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titre et résumé du projet de Recommandation révisée

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1457-7

Doc. 5/20(Rév.1)

Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques des télécommunications mobiles internationales-2000 (IMT-2000)

Résumé de la révision

Cette modification de la Recommandation UIT-R M.1457 a pour objet de mettre à jour les spécifications des technologies de la composante de Terre des IMT-2000. Principales modifications: adjonction de capacités avancées pour certaines interfaces radioélectriques et, en conséquence, modification des paragraphes de présentation ainsi que des spécifications mondiales de base de l'accès radioélectrique.

Conformément à la procédure établie pour la mise à jour de cette Recommandation, les informations relatives aux organisations de normalisation figurant dans le § 5.x.2 contiennent uniquement les titres et les résumés; les informations complètes (N° de document, version, statut, date de publication et localisation) seront soumises avant le 31 octobre 2008 et incluses sous forme de Tableaux pour chaque sous-partie du § 5.x.2 par les rédacteurs du texte final lorsque celui-ci sera distribué aux fins d'approbation.

Modifications

Les modifications sont les suivantes:

- **AMRC séquence directe IMT-2000 et AMRC DRT IMT-2000 (§ 5.1 et 5.3)**
Cette mise à jour vise principalement à aligner la Recommandation UIT-R M.1457 sur les versions les plus récentes des spécifications de l'AMRC SD IMT-2000 et de l'AMRC DRT IMT-2000, y compris en particulier les nouveaux développements concernant le réseau UTRAN évolué (E-UTRAN). Les § 5.1.1 et 5.3.1 ont été examinés et quelques modifications ont été proposées afin de garantir la cohérence de l'ensemble.
- **AMRT porteuse unique IMT-2000 (§ 5.4)**
Cette proposition de mise à jour de l'AMRT porteuse unique IMT-2000 fait suite aux nouveaux développements présentés dans les spécifications les plus récentes de l'Edition 7 du réseau d'accès radioélectrique GSM/EDGE (GERAN) contenant la phase 2 du GPRS évolué qui présente les caractéristiques supplémentaires suivantes:
 - augmentation de la rapidité de modulation et améliorations de la modulation d'ordre élevé sur la liaison montante et sur la liaison descendante;
 - diversité de réception;
 - configuration de porteuse double;
 - réductions de la latence;
 - amélioration du réseau d'accès générique;
 - services conversationnels sur l'interface A/Gb;
 - améliorations des services de localisation y compris la prise en charge des deux systèmes de positionnement par satellite.

- AMRC multiporteuse IMT-2000, AMRF/AMRT IMT-2000 et OFDMA TDD WMAN IMT-2000 (§ 5.2, 5.5 et 5.6)
Pas de modification.
 - Annexe 1: le Tableau des abréviations a été mis à jour.
-